

Image not found or type unknown



## clause abusive? remplacement a l'identique

Par **croissant**, le 19/03/2011 à 13:53

Bonjour,

Le contrat que je doit signer mentionne que le locataire sera tenu de remplacer a l'identique ou de meme valeur tous les elements qu'il aurait pu deteriorer.

N'est-ce pas une clause ouverte a litige? comment remplacer un meuble a l'identique? il n'est pas fait mention d'echelle de vetuste ou autre... est ce legal ou pas? merci de vos reponses

Par **Domil**, le 19/03/2011 à 14:02

Quel type de bail ?

Par **croissant**, le 19/03/2011 à 14:09

C'est pour une location meuble